

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC**

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

PREMIÈRE PHASE DE RESTRUCTURATION DU LYCÉE PAUL VALÉRY À MEKNES

CONSULTATION RESTREINTE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

ARTICLE 1. MAÎTRE DE L'OUVRAGE – POUVOIR ADJUDICATEUR

AEFE-Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
LYCÉE PAUL VALÉRY- Boulevard Moulay Youssef, 50 000 Meknès - MAROC

Le pouvoir adjudicateur est Monsieur le proviseur du lycée Paul Valéry qui représente le Directeur de l'AEFE.

ARTICLE 2. DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre du schéma prévisionnel de stratégie immobilière arrêté en juin 2016 qui définit les principes de restructuration de ses locaux sur plusieurs années, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger a décidé d'engager la première tranche de restructuration du lycée Paul Valéry consistant en la création d'un espace plurivalent et artistique, la construction d'un CDI et d'un nouveau pôle scientifique ainsi que l'augmentation de la capacité de l'internat.

Le programme de l'opération prévoit la construction de nouveaux bâtiments pour une surface utile d'environ 3.200 m² ainsi que l'ensemble des aménagements extérieurs nécessaires au projet.

ARTICLE 3. OBJET ET DURÉE DU MARCHÉ

La consultation porte sur une mission complète de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de l'opération, de la conception à la levée des réserves sur la base du dossier de consultation des concepteurs (DCC) qui sera remis aux candidats sélectionnés.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera passé en un lot unique. Il portera sur les aspects architecturaux, techniques et financiers de l'opération.

Le démarrage des études est prévu en septembre 2017. Celles-ci ont une durée prévisionnelle de 10 mois.

La fin de la mission coïncidera avec la réception définitive des travaux et la levée des retenues de garantie de parfait achèvement.

- Mode prévisionnel de dévolution des marchés de travaux : Entreprise locale en lots séparés ou entreprise générale.
- Date prévisionnelle de commencement des études : septembre 2017

- Coût prévisionnel estimatif des travaux: environ 24.000.000 DHS HT (valeur décembre 2016)
- Durée du marché ou délai d'exécution : environ 3 ans à compter de la date de notification du marché et suivant le phasage des travaux qui sera défini pendant les études.
- Date envisagée pour le commencement des travaux : été 2018

ARTICLE 4. PROCEDURE

Il s'agit d'une consultation restreinte d'architecture et d'ingénierie, sur esquisse, comprenant deux phases :

- La première, pour sélectionner les candidats qui seront admis à concourir. Le pouvoir adjudicateur dressera la liste des candidats admis à remettre une offre en fonction des renseignements remis conformément au paragraphe 4.2 ci-dessous.
- La seconde, les candidats sélectionnés remettront un projet et une offre financière sur la base d'un dossier de consultation qui sera remis aux groupements sélectionnés.

Les candidatures et tous les documents de présentation associés seront rédigés en langue française ; les offres seront entièrement rédigées en français.

La langue du contrat est la langue française.

L'unité monétaire est le dirham marocain (DHS).

4.1. Conditions de participation :

Le groupement de maîtrise d'œuvre sera conjoint. Il sera organisé pour couvrir les compétences suivantes (compétences minimales requises sous peine de nullité de la candidature) :

- Compétences architecturales permettant notamment le dépôt de demandes administratives de permis de construire auprès des autorités locales.
- Compétences techniques couvrant notamment les domaines structure, fluide, acoustique, courant fort et faible, VRD et aménagement extérieur, ascenseur, qualité environnementale, sécurité incendie, économie de la construction, paysage, scénographie, etc.

Chaque équipe devra être composée au minimum :

- d'un architecte (ou groupement d'architectes) dont au moins l'un d'entre eux est **obligatoirement habilité à exercer sa profession en Maroc**, inscrit à l'ordre national des architectes du Royaume du Maroc et qui devra être en mesure d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention du permis de bâtir à Meknès. **Le mandataire du groupement sera obligatoirement un architecte.**
- d'un bureau d'études techniques pluridisciplinaire ou d'un groupement d'ingénieurs capable d'assurer la conception technique de tous les corps d'état tels que mentionnés ci-dessus.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Un même architecte ne pourra faire acte de candidature que pour une seule équipe.

Les autres membres des groupements (bureaux d'études) ne pourront en revanche présenter leur candidature qu'au sein de 3 groupements.

4.2. Critères de sélection des candidatures:

Un jury sera constitué pour le jugement des candidatures. Assisté d'une commission technique il se réunira une première fois et sera chargé d'examiner les candidatures en fonction des critères suivants :

- Cohérence et équilibre de l'équipe dans ses compétences, son organisation, la disponibilité sur site de ses diverses composantes et la répartition des rôles de chacun,
- Qualité architecturale appréciée au regard des références de projets d'ampleur et de complexité similaires récents présentées par l'ensemble des membres de l'équipe,
- Motivation de l'équipe pour le projet,

- Capacité et expérience appréciées au regard de références de complexité équivalente notamment dans le domaine scolaire,
- Capacité financière du groupement en fonction des chiffres d'affaires moyens de ses membres sur les trois dernières années, et moyens humains et matériels de l'ensemble de l'équipe,
- Présentation de l'ensemble des documents demandés (dans le cas où un candidat n'aurait pas présenté l'ensemble de ces documents et serait sur le point d'être sélectionné, le maître d'ouvrage se réserve le droit de lui demander les éléments manquants).

Le nombre maximum de candidats autorisés à participer à la deuxième phase sera de 5

Le nombre minimum de candidats autorisés à participer à la deuxième phase sera de 3.

4.3. Composition du dossier de candidature :

Afin de sélectionner les équipes autorisées à participer à cette consultation restreinte, chaque candidat devra fournir un dossier présentant les éléments suivants :

- Une lettre de candidature complétée d'une note de motivation et signée par l'ensemble des membres de l'équipe. Cette note comprendra des éléments décrivant la motivation, la perception du projet et l'organisation de l'équipe envisagée (1 A4 recto/verso maximum). **L'équipe candidate devra être dotée au minimum des compétences demandées au paragraphe 4.1 ci-dessus.**
- Un dossier technique présentant les capacités professionnelles et techniques, comprenant :
 - une note de présentation permettant d'apprécier les moyens humains et matériels effectivement alloués à la réalisation du projet, en faisant figurer le CV détaillé de chaque membre de l'équipe qui suivra précisément l'opération. **Le cadre de réponse fourni en annexe 1 sera complété par chaque groupement.**
 - un organigramme du groupement candidat et la répartition des tâches en phase de conception et de suivi de chantier ;
 - un dossier de références récentes composé des opérations scolaires ainsi que des opérations de construction d'Etablissements Recevant du Public d'un coût comparable. Les références présentées sont celles effectuées par **les architectes membres du groupement** au cours des trois dernières années, en précisant s'il s'agit de réalisations effectives ou d'études, et, dans le cas d'une collaboration, la part réellement prise par le candidat. **Ces références seront impérativement présentées selon un cadre type fourni en annexe 2 et dont le fichier informatique sera à demander par mail à l'antenne immobilière de l'AEFE à Rabat. Ces références seront fournies à la fois sur support papier (format A4 ou A3 couleur recto) et sur CD Rom (format PDF).**

Chaque membre de l'équipe candidate devra également produire les attestations officielles, déclarations sur l'honneur et/ou certificats des autorités locales compétentes portant sur les points suivants :

- Les attestations de qualifications professionnelles et des moyens de chaque membre de l'équipe :
 - l'inscription à l'ordre national des architectes du Royaume du Maroc pour au moins un des membres ;
 - l'inscription à l'ordre des architectes et/ou ingénieurs du pays dans lequel exerce chaque membre
- La copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire et le cas échéant l'autorisation de poursuite d'activité
- Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance auprès de laquelle le candidat aura souscrit ses polices personnelles de responsabilité civile et de couverture des risques professionnels

- Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation pour des infractions au code du travail de son pays d'exercice.
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat est à jour de ses obligations auprès des administrations fiscales et sociales de son pays d'exercice.
- Le cas échéant, la liste des sinistres intervenus sur un des projets réalisés par le candidat dans les dix dernières années.

Ces documents devront être en langue française, traduits le cas échéant de la langue arabe pour les documents officiels.

L'ensemble du dossier constitué de l'ensemble des éléments demandés au présent paragraphe sera fourni sur support papier (format A4 ou A3 couleur recto) et sur CD Rom (format PDF).

4.4. Pour les candidats admis, critères de jugement des offres :

Les équipes sélectionnées à l'issue du premier tour seront admises à participer au deuxième tour sur la base du dossier de consultation qui leur sera remis par le maître d'ouvrage.

Sous peine de non-conformité entraînant son refus d'examen par le jury, les candidats seront astreints au strict respect du cahier des charges. Le niveau d'études à effectuer par les candidats sera du niveau Esquisse.

Le jury, assisté de la commission technique, se réunira et sera chargé d'examiner les offres remises par les candidats.

A l'issue de la délibération du jury, le maître d'ouvrage se réserve la faculté d'auditionner les candidats.

Le jugement et le classement des offres seront effectués sur la base des critères de choix pondérés qui seront précisés dans le règlement de consultation de l'opération qui sera remis ultérieurement aux candidats retenus.

4.5. Désignation du lauréat et négociation :

Au vu du classement du jury et après avoir examiné les propositions techniques et financières des concurrents, le pouvoir adjudicateur engagera les négociations avec le ou les concurrents qu'il aura désignés.

ARTICLE 5. REMISE DES CANDIDATURES (1^{ER} TOUR)

Les dossiers de candidatures, en un exemplaire, seront **déposés contre récépissé** à l'adresse ci-dessous aux horaires d'ouverture de l'établissement. Ils seront présentés sous double enveloppe cachetée :

- L'enveloppe intérieure renfermant le dossier de candidature conformément à l'article 4.3 ci-dessus, portera la mention :

<p>« CANDIDATURE pour la sélection des maîtres d'œuvre en vue de la première phase de restructuration du lycée Paul Valéry à Meknès - NE PAS OUVRIR</p>
--

Une copie du dossier sous format numérique (PDF) sera également jointe

- L'enveloppe extérieure renfermant le dossier de candidature portera la mention :

Ambassade de France
Service de coopération et d'action culturelle
Antenne immobilière de l'AEFE
A l'attention de Mme Demerliac
1, rue Ibn Hajar, Agdal, Rabat - MAROC

La date limite de réception des candidatures est fixée au :

Vendredi 27 janvier 2017 à 12h00 heure locale.

ARTICLE 6. AUTRES RENSEIGNEMENTS

6.1. Pour les candidats retenus, visite de site :

Une visite du site ainsi qu'une réunion de questions/réponses avec la maîtrise d'ouvrage seront organisées à la suite de la remise du dossier de consultation aux équipes admises à concourir.

6.2. Indemnités

Une prime de **115.000 DHS HT** sera attribuée aux candidats retenus à l'issue du 1^{er} tour de sélection et qui auront remis un dossier complet conforme aux conditions du règlement de la consultation. Cette prime constituera une avance sur les honoraires de l'équipe lauréate.

Le montant de la prime pourra être réduit après avis du jury si celui-ci estime que le niveau de rendu et l'investissement du candidat sont insuffisants.

6.3. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par les candidats auprès du service immobilier de l'AEFE représenté par l'antenne immobilière de l'AEFE de l'Ambassade de France à Rabat.

Tous les renseignements d'ordre administratif ou technique devront être demandés, au plus tard 3 jours ouvrés avant la date limite des candidatures, par écrit via courrier électronique envoyé conjointement aux deux adresses suivantes :

segolene.demerliac@diplomatie.gouv.fr
guillaume.uzureau@diplomatie.gouv.fr

ARTICLE 7. DATE DE PREMIERE PUBLICATION DU PRESENT AVIS

Le 19 décembre 2016

CADRE DE RÉPONSE CANDIDATURE MAITRISE D'ŒUVRE

PREMIERRE PHASE DE RESTRUCTURATION DU LYCEE PAUL VALERY A MEKNES

Ce cadre de réponse doit être impérativement rempli par les équipes sans apporter aucune modification de mise en forme. Il sera inclus dans le dossier de candidature sous forme papier et sous fichier Word gravé sur CD.

Ce CD contiendra également 5 photos format JPEG d'une taille de 1,2 Mo maximum chacune concernant les références des architectes présentées dans ce cadre de réponse (1 ou plusieurs photos par référence, 5 photos en tout, renseignées et numérotées de 1 à 5), illustrant les références présentées en annexe 2.

Architecte Mandataire :

Nom : ...

Adresse : ...

Chiffre d'affaire : (préciser si en € ou DHS)

2014 : ...;

2015 : ...;

2016 : ...

Effectif :

architectes diplômés :

collaborateurs :

secrétariat :

Architecte Associé :

Nom : ...

Adresse : ...

Chiffre d'affaire : (préciser si en € ou DHS)

2014 : ...

2015 : ...

2016 : ...

Effectif :

architectes diplômés :

collaborateurs :

secrétariat :

Bureau d'Étude n°1 :

Nom : ...

Domaines d'intervention :

Adresse : ...

Chiffre d'affaire : (préciser si en € ou DHS)

2014 : ...

2015 : ...

2016 : ...

Effectif :

ingénieurs diplômés :

collaborateurs :

secrétariat :

Bureau d'Étude n°2 :

Nom : ...

Domaines d'intervention :

Adresse : ...

Chiffre d'affaire : (préciser si en € ou DHS)

2014 : ...

2015 : ...

2016 : ...

Effectif :

ingénieurs diplômés :

collaborateurs :

secrétariat :

Bureau d'Étude n°3 :

Nom : ...

Domaines d'intervention :

Adresse : ...

Chiffre d'affaire : (préciser si en € ou DHS)

2014 : ...

2015 : ...

2016 : ...

Effectif :

ingénieurs diplômés :

collaborateurs :

secrétariat :

Bureau d'Étude n°4 :

Nom : ...

Domaines d'intervention :

Adresse : ...

Chiffre d'affaire : (préciser si en € ou DHS)

2014 : ...

2015 : ...

2016 : ...

Effectif :

ingénieurs diplômés :

collaborateurs :

secrétariat :

Annexe 2

**PRÉSENTATION DE CINQ RÉFÉRENCES SIGNIFICATIVES
illustrées par les 5 images accompagnant l'annexe 1**

Intitulé, description de l'opération, date de livraison (n° de la photo correspondante)	Mission réalisée et niveau de responsabilité (mandataire, associé, ...)	SHON bâtiment	Coût travaux HT en €	Coordonnées du Maître d'Ouvrage